

**Arrêté N° 2024-218**

**portant nomination de Mme Idoli CASTRO  
en qualité de chargée de mission « Culture et vie étudiante »**

**Le Président par intérim de l'Université Lyon 2**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération N°2021-30 portant élection de M. James WALKER en qualité de vice-Président du Conseil d'administration ;
- Vu** l'arrêté 2023-163 en date du 12 mai 2023 portant nomination de Mme Idoli CASTRO Vice-présidente en charge de la culture et de la vie étudiante ;
- Considérant** la démission de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2, à compter du 18 juin 2024, la période d'intérim et la fin de mandat de la Vice-présidente en charge de la culture et de la vie étudiante en résultant ;
- Considérant** la nécessité d'assurer la continuité du pilotage de la politique de l'établissement sur les périmètres de la culture et de la vie étudiante,

**Arrête :**

- Article 1 :** Madame Idoli CASTRO, Maitresse de conférences, est nommée chargée de mission « Culture et vie étudiante ».
- Article 2 :** La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.
- Article 3 :** La mission prend effet à compter du 18 juin 2024 et donne lieu à une équivalence horaire de 10hETD par période d'un mois de réalisation de ladite mission.

Fait à Lyon, le 18 juin 2024

James WALKER